

Tour de France

3 Quelques initiatives fructueuses

Des projets et structures se sont mis en place pour améliorer et promouvoir les bonnes pratiques phytosanitaires en France. La mobilisation de tous les acteurs d'une région semble être une clé de réussite, de progrès et de longévité. Voici quatre exemples d'opérations au succès reconnu ou grandissant.

Bretagne

Le Crodip unit la Bretagne depuis 10 ans

Sous l'impulsion des chambres d'Agriculture et des Cuma de Bretagne, l'association interprofessionnelle Crodip⁽¹⁾ a été créée en 1998 pour organiser, dans un premier temps, des diagnostics volontaires de contrôle des pulvérisateurs.

Onze ans plus tard, le Crodip est devenu incontournable dans la région et multiplie les actions pour la gestion des produits phytosanitaires. Richard Guillouët, directeur du Crodip, nous explique les raisons de cette longévité et les résultats obtenus.

Comment expliquer le succès du Crodip ?

Le succès du Crodip vient avant tout de l'implication de tout le secteur agricole breton dès sa création. L'association compte 12 membres : outre les chambres d'Agriculture et les Cuma, on trouve le réseau des entrepreneurs de travaux agricoles, le réseau des artisans, celui des concessionnaires, la FRSEA et la Feredec-Bretagne⁽²⁾. Tous ces partenaires étaient motivés pour améliorer les pratiques phytosanitaires. Les financeurs sont également un facteur de réussite

puisque le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau octroient des subventions pour réaliser des diagnostics phytosanitaires et des aménagements.

À cela s'ajoute l'implication importante des distributeurs, avec Coop de France Ouest et Négoce Ouest. La présence d'une petite équipe chargée d'animer tous les réseaux est également indispensable et gage de longévité.

Quelles sont les actions majeures du Crodip ?

Depuis 1998, le Crodip réalise des diagnostics volontaires de contrôle des pulvérisateurs. En 10 ans, 21 000 diagnostics ont été réalisés

Richard Guillouët, directeur du Crodip :
« Sur le terrain, pour que cela fonctionne, le Crodip anime un réseau d'agents agréés pour les diagnostics phytos – techniciens de chambres, de coopératives ou de négoce – dont l'agrément est réévalué chaque année. »

et le parc breton s'est considérablement amélioré.

Fort de cette expérience, le Crodip propose depuis 2005 de réaliser des diagnostics de la gestion des produits phytosanitaires sur le siège des exploitations avec la méthode Aquasite®. Pour cela, le Crodip anime un réseau de 70 agents agréés. En 4 ans, plus de 2 000 agriculteurs ont été audités. Rappelons que ce diagnostic est en partie financé par le Conseil Régional (à hauteur de 250 € soit 50 % du coût)

Les facteurs de réussite de cette association tiennent sur trois axes : la quasi-totalité des acteurs du monde agricole breton se trouve autour de la table, le Conseil régional est impliqué depuis le premier jour en tant que partenaire financier et une équipe est aux commandes pour animer et coordonner les différents réseaux du Crodip.

et, selon les bassins versants, par l'Agence de l'Eau (jusqu'à 100 %). Si des aménagements sont réalisés suite à cet audit, un agent Crodip effectue une visite de fin de travaux. S'ils sont conformes, une aide pouvant aller jusqu'à 1 000 € par projet est débloquée. Enfin, le Crodip dispense des formations sur les bonnes pratiques de pulvérisation et phytosanitaires.

Quelles sont les actions à venir ?

Dès l'automne 2009, le Crodip proposera d'accompagner les agriculteurs bretons pour équiper leurs pulvérisateurs en matériels de rinçage au champ. Cette solution, permise par l'arrêté du 12 septembre 2006, nous semble la plus économique et la plus propre. ■

(1) Comité Régional d'Organisation de Diagnostics de matériels de Protection des cultures

(2) Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des Cultures

En 4 ans, 2 000 exploitations bretonnes ont suivi le diagnostic Aquasite® de gestion des produits phytosanitaires sur le site de l'exploitation.





© ARVALIS-Institut du végétal, L. Percé

À l'échelle nationale

L'UIPP a ouvert l'école des bonnes pratiques

Depuis 4 ans, l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP) propose une formation d'une journée aux agriculteurs intitulée « L'Ecole des Bonnes Pratiques ». Ronan Vigouroux, chef de projet à l'UIPP, anime le réseau de formateurs.

Qu'apprend-on à l'école des bonnes pratiques ?

Cette « école » a pour objectif principal de sensibiliser les agriculteurs aux risques sur la santé et l'environnement liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Dans un deuxième temps, il s'agit de leur donner les clés d'un raisonnement applicable sur leur exploitation. À la fin de la journée, l'agriculteur doit pouvoir mieux identifier les pratiques à risque et comment les éviter.

La formation se déroule sur une journée et combine travail en salle et visite d'une exploitation. Les groupes de formation sont en moyenne de 14 personnes pour favoriser les échanges.

Combien coûte une journée ? Qui paye ou qui finance ?

La formation est une activité coûteuse. L'agriculteur paye un forfait de 60 € pour la journée qui représente moins de la moitié du coût total. Le reste est en très grande partie pris en charge par l'UIPP.

À l'issue d'une journée à l'école des bonnes pratiques, les agriculteurs ont les réponses à deux questions : « Quand sont-ils exposés à des risques phytosanitaires ? » et « Comment les éviter ? ».

Quels sont les résultats des premières années de formation ?

Après trois campagnes complètes, les 10 formateurs habilités pour l'école des Bonnes Pratiques ont dispensé 520 journées de formation, pour un total de 7 200 agriculteurs et 1 500 autres professionnels (techniciens...). La majorité des demandes se concentre dans le grand Bassin Parisien (du Centre au Nord) et concerne des exploitations de grandes cultures. Mais nous avons également eu quelques expériences en arboriculture, maraîchage, viticulture. Au total, nous sommes intervenus dans 15 régions françaises. On a senti une très nette évolution des besoins. Depuis 2005, les agriculteurs ont énormément

La journée de formation à l'école des bonnes pratiques se compose d'une partie en salle et d'une visite sur une exploitation-type.

progressé sur le local de stockage des phytos, sous l'impulsion de la conditionnalité. Maintenant, leurs préoccupations se recentrent sur l'aire de remplissage et la gestion des effluents.

Quels sont les objectifs à moyen terme ?

L'an prochain, nous souhaitons inscrire notre action dans le cadre du nouveau dispositif de formation mis en place par le ministère en vue de l'attribution du certificat phytopharmaceutique. Celui-ci ne sera obligatoire pour tout achat de produit phytopharmaceutique qu'en 2014, mais il est important de commencer dès maintenant afin d'être prêt dans 4 ans.

Dans cette optique, nous souhaitons développer et approfondir nos partenariats afin de toucher le plus d'agriculteurs possible et d'agir de façon pérenne. ■

Ronan Vigouroux anime un réseau de formateurs de l'UIPP qui organisent des sessions de formation avec des partenaires locaux (distributeurs, chambres, MSA).





La mise en place de bandes enherbées, de CIPAN, de haies, sont autant de pratiques pour limiter les sources de pollution au champ par ruissellement.

Picardie

AgriPéron, une opération-pilote pour l'Aisne

De 2004 à 2007, 76 agriculteurs volontaires du bassin versant du Péron ont mis en œuvre une série de diagnostics en vue d'améliorer leurs pratiques phytosanitaires. Les efforts consentis ont conduit à des résultats très encourageants. Les acteurs agricoles de l'Aisne réfléchissent depuis à un projet d'une plus grande ampleur.

Dans l'Aisne, la coopérative Céréna, ARVALIS – Institut du végétal, InfoTerra et la chambre d'Agriculture ont accompagné des agriculteurs volontaires pour améliorer leurs pratiques dans le cadre du projet AgriPéron. Ce projet s'est concentré sur le bassin versant du ru du Péron (14 000 ha), situé au Nord de Laon. Le programme européen Life, le Conseil Général de l'Aisne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont apporté un soutien financier au projet. Ils financent les aménagements réalisés à hauteur de 50 %, montrant l'implication des agriculteurs pour la protection de l'environnement. La Direction Régionale de l'Environnement a assuré le suivi de la qualité de l'eau.

Du diagnostic aux aménagements

De 2004 à 2007, 76 exploitations ont mis en œuvre des diagnostics sur l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais : diagnostic du corps de ferme de la chambre d'Agriculture, diagnostics des risques de pollution diffuse d'ARVALIS – Institut du végétal (Aquavallée®, Aquaplaine®, Aqualéa®). Ces diagnostics ont souvent

Suite aux diagnostics, toutes les exploitations situées le long du Péron ont aménagé une aire de remplissage supprimant les risques de pollution ponctuelle.

conduit à des aménagements : 38 aires de remplissage, 31 locaux de stockage, 30 phytobacs, 13 000 m linéaires de haies, mise en place de CIPAN et de bandes enherbées.

Le suivi de la qualité des eaux par la DIREN entre 2005 et 2007 montre des résultats très positifs.

L'indice biologique global de l'eau (au travers du nombre d'espèces d'invertébrés recensées) s'améliore et le nombre de molécules phytosanitaires présentes dans l'eau est passé de 26 à 2 (produits non utilisés par les agriculteurs). En deux ans, l'eau du captage est devenue compatible avec les normes européennes.

Sur la base de cette expérience, un projet plus ambitieux, à l'échelle du département, pourrait voir le jour. ■

France

8 ans de collecte des déchets avec Adivalor

Après 8 ans d'existence, Adivalor* a atteint un niveau de collecte de 64 % des emballages vides de produits phytosanitaires.

Mise en place depuis 2001, la société Adivalor* prend en charge la collecte et l'élimination des déchets phytosanitaires.

Elle rassemble fabricants (UIPP*, UPJ*), distributeurs (FFCAT*, InVivo, FNA*) et utilisateurs (APCA, FNSEA) des produits phytosanitaires dans une démarche volontaire de gestion durable des produits en fin de vie.

Une implication financière ou matérielle

Les agriculteurs sont invités à déposer leurs emballages vides (EVPP) et les produits phytosanitaires non utilisables (PPNU) aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

Plus de 1 000 coopératives et né-

gociés gèrent, sur plus de 4 000 dépôts, la collecte, l'entreposage et le regroupement de ces déchets. Chambres d'Agriculture et syndicats apportent leur appui à l'organisation des opérations à l'échelle du département ou de la région.

L'enlèvement des sacs Adivalor et leur traitement sont réalisés par plus de 70 entreprises spécialisées.

Trente neuf sociétés phytosanitaires, qui représentent plus de 94 % des volumes mis sur le marché français, apportent une contribution financière à cette filière.

La collecte augmente

Près de 5 000 tonnes d'EVPP ont été collectées en 2008, soit une

Deux tiers des emballages vides sont collectés par Adivalor.

Pour que le recyclage des bidons plastiques collectés soit possible, ils doivent être parfaitement vidés, rincés et égouttés.

hausse de 27 % par rapport à 2007. Ce résultat porte le taux national de valorisation à 64 %. La valorisation énergétique est le mode de traitement privilégié : les emballages usagés sont broyés pour être utilisés comme combustibles de substitution dans des fours de cimenteries.

9 500 tonnes de PPNU ont été collectées depuis 2001 dans le cadre du programme d'élimination des stocks historiques. 2 000 tonnes de stocks historiques restent à collecter, auxquelles s'ajouteront les stocks créés chaque année. Ceux-ci devraient augmenter suite à l'annonce de nombreux retraits programmés par le Grenelle de l'Environnement.

Un dispositif de gestion des PPNU en petite quantité a été mis en place en 2008 sur l'ensemble du territoire, sans aide publique : une participation financière pourra être demandée aux détenteurs des produits ne portant pas le pictogramme Adivalor.

Perspectives

Le concept marche et s'ouvre à de nouvelles filières. Depuis octobre 2007, la gestion des big bags d'engrais a été mise en place. Celles des films agricoles usagés et des big bags de semences se sont créées en février 2009.

Cette multiplication des filières de gestion des déchets devrait se poursuivre avec d'autres déchets issus de l'agrofourniture tels que les produits vétérinaires d'élevage laitier, les ficelles, les filets...

Pour connaître les dates et lieux des collectes, contactez votre distributeur ou votre conseiller habituel ou consultez le site www.adivalor.fr. ■

Nicolas Bousquet



* Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets de l'agro-fourniture

UIPP : Union des Industries de la Protection des Plantes

UPJ : Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces verts

FFCAT : Fédération Française des Coopératives Agricoles de Collecte d'Approvisionnement et de Transformation

FNA : Fédération du Négocio Agricole